Mais à supposer qu'il dût n'y avoir qu'une manifestation purement pacifique, purement silencieuse et se résumant dans le dépôt de couronnes sur des tombes du Père Lachaise, M. Andrieux n'en a pas moins bien mérité de la population parisienne, puisque c'est grâce aux précautions prises par lui qu'elle n'a pas ressenti la moindre appréhension et ensuite parce qu'en pareille conjoncture un préfet de police est tenu de tout prévoir, même l'impossible. Qu'il y eût des troubles, que la sécurité publique eût été compromise, qu'elle n'eût pas été la responsabilité de M. Andrieux et quels reproches n'aurait-il pas mérités ?

Ces réflexions, je m'empresse de l'ajouter, formaient la note principale de toutes les conversations engagées au Luxembourg comme au Palais Bourbon sur la journée d'hier. Aussi, après elles, croiriez-vous comme moi que si le gouvernement devait être interpellé sur cette échauffourée, dont les résultats ne prêtent à rire qu'aux dépens de la corporation des cartonniers et du secrétaire de Mlle Hubertine Auclerc, qui avaient pris la tête du mouvement, ce n'est pas M. Andrieux qui aurait à s'en plaindre.

Il convient du reste, et c'est là l'important, que le prestige de la police ne soit pas de nouveau atteint à Paris, et c'est à quoi le gouvernement devra scrupuleusement veiller, s'il ne veut pas faire la partie belle aux révolutionnaires pour une prochaine occasion. Il ont tâté le terrain, hier, ne l'oubliez pas, et ils le tâtent encore en ce moment en s'efforçant d'appeler le blâme sur M. Andrieux et son intervention énergique.

Pendant que se passaient place de la Bastille et au Père-Lachaise les scènes que vous savez, une manifestation d'un caractère tout opportuniste avait lieu au cimetière Montmartre sur la tombe de Baudin. Là, pas d'agents, mais seulement quelques amis du président de la Chambre, car après avoir déposé une couronne et prononcé quelques paroles en l'honneur du défunt, ils se sont séparés au cris de vive Gambetta.

Le succès de Blanqui à Lyon est considérable et significatif, puisque, comme on le remarquait ce matin, dans les groupes parlementaires il ne peut être attribué qu'à la haine de l'opportunisme parmi les électeurs de la Croix-Rousse. Blanqui, en effet, avait contre lui tous les journaux de la localité: son adversaire, au contraire, patronné par un comité, jusqu'à ce jour l'arbitre suprême des élections lyonnaises, était en outre soutenu par les différentes feuilles radicales du chef-lieu du Rhône, sans compter que M. Millaud naguère représentant de la Croix-Rousse, siégeait à l'Union républicaine.

M. Rochet s'était déclaré partisan de l'amnistie plénière, et son programme ne différait en rien de celui de Blanqui. Seulement il avait le tort de prêter le flanc à l'accusation d'être le candidat agréable à M. Gambetta et à son journal la *République française*.

Si, comme le *Mot d'Ordre* l'affirme, les électeurs de M. Ferrer reportent leurs voix sur Blanqui, l'élection du vieux socialiste peut être considérée comme assurée, d'autant plus que nombre de voix qui ont été annulées parce qu'elles avaient voté pour Trinquet, se reporteront sur lui. Cependant, il ne faut jurer de rien, l'expérience est là pour en témoigner, puisque dans la dernière élection de Bordeaux M. Blanqui se trouvait vis-à-vis de M. Achard, son concurrent, qui l'a finalement emporté, absolument dans la situation où il se trouve aujourd'hui vis-à-vis de M. Rochet.

Indépendamment de Lyon, les opportunistes ont échoué partout dans les scrutins d'hier: à Aurillac, dans la personne de M. Cabanes, candidat de l'Union républicain, battu par son concurrent M. Bastid, républicain modéré; à Ribérac, dans la personne de M. A. Simon, également candidat de l'Union républicaine, par M. Lanauve, conservateur; à Sarlat, où un républicain l'a emporté sur M. Sorbier conservateur. M. Roger, appartient à la gauche républicaine.

La Bourse a été fort calme, aujourd'hui, et les manifestations intransigeantes ou opportunistes, non plus que les scrutins sénatoriaux qui ont eu lieu pour la nomination du remplaçant de M. Martel, ne sont parvenus à émouvoir les spéculateurs. Les cotes allemandes sont d'ailleurs très-bonnes et les consolidés anglais se négocient à 99 5/12 avec une légère avance de 1/16.

On prétendait, dans les couloirs, au moment de l'ouverture de la séance de la Chambre, que les députés de la Seine se concertaient pour savoir s'il y avait lieu d'interpeller le gouvernement au sujet des incidents qui se sont produits hier place de la Bastille, et sur quel point précis devrait porter l'interpellation. Rien n'a été décidé jusqu'ici; mais il est certain que la réunion se tiendra demain avant la séance publique et qu'alors on prendra une résolution. Les intransigeants s'efforcent d'envenimer l'affaire autant que possible.

En attendant on instruit, au moment où j'écris, l'affaire des manifestants plus ou moins prussiens qui se sont fait arrêter hier. Les étrangers compromis seront expulsés de France.

Ce matin, les 16 individus arrêtées dans la journée d'hier, place de la Bastille, rue de la Roquette et au Père-Lachaise, avaient été conduits au petit parquet, après avoir passé la nuit au dépôt. Là, ils ont été interrogés par un substitut.

Dans une pièce du petit parquet sont déposés sous scellés les couronnes et emblèmes séditieux enlevés dans la journée d'hier.

1° Une immense couronne en drap noir portant en lettres rouges : « Les socialistes révolutionnaires, 6e arrondissement. » De chaque côté, deux bonnets phrygiens. Au centre, un triangle avec ces mots : A nos morts anonymes.

2° Une couronne en immortelles rouges avec ces mots : « Les égaux aux vaincus ! 1871. »

3° Une couronne en immortelles rouges avec ces mots : « A nos morts. les révolutionnaires des 3e et 5e arrondissements ! »

4° Une petite couronne d'immortelles rouges.

5° Couronne en jais noir avec roses rouges en émail et ces mots en perles blanches : « L'Egalité aux 34,000 fusillés de 1871. »

6° Une couronne noire avec ces mots : « Comité central, 6e arrondissement. »

7° Couronne noire, inscription : « Syndicat du cartonnage. »

D'autres couronnes sont également déposées dans le cabinet du substitut.

La commission relative à la création d'une caisse nationale de retraite pour les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture a décidé qu'elle entendrait les délégués des Chambres syndicales et les directeurs du ministère de l'agriculture et du commerce.

La commission du classement des railways d'intérêt général a adopté le rapport de M. Delaporte. Ce rapport, qui a été déposé dans le cours de la séance de la Chambre, conclut à l'adoption du projet de loi présenté par M. Varroy tendant à autoriser l'exécution par l'Etat des travaux de superstructure, dont le Gouvernement a déjà autorisé l'infrastructure. Ces travaux s'appliquent à 2824 kilomètres de railways déclaré d'utilité publique ainsi qu'à tous chemins de fer, qui seront déclarés d'utilité publique avant la promulgation de la présente loi.

On ne parle, aujourd'hui, dans le monde des arts, que de la protestation des membres du jury de peinture concontre les attaques dont ils ont été l'objet de la part de M. Turquet. Vous trouverez dans le *Temps*, le texte de cette protestation qui est on ne peut plus raide. On en glose aussi dans les couloirs parlementaires.

Mais l'intérêt de nos sénateurs et de nos députés se porte exclusivement à cette heure sur la candidature presidentielle du Sénat. Les groupes des sénateurs des trois gauches se sont réunis en assemblée plenière. Le nombre des votants était de 110. M. Léon Say a obtenu 56 voix ; M. Leroyer 53 voix ; M. Pelletan 1 ; M. Léon Say a été proclamé candidat des gauches, avant le vote, M. Pelletan avait déclaré que dans l'intérêt de l'Union des gauches plus nécessaires que jamais, il croyait de son devoir de retirer sa candidature, et tout en remerciant ses amis, il les priait de donner leurs voix à M. Leroyer. Ce dernier malgré le patronnage de M. Pelletan, n'a pu obtenir la majorité contre M. Léon Say.

Ce résultat est fort commenté. Les amis du candidat victorieux prétendent que 15 voix du centre gauche dissident se porteront sur M. Léon Say, Mais en écoutant ces on dit, on pense involontairement à la peau de l'ours.

Les droites qui se sont réunies à 4 heures viennent, en effet, de décider qu'elles voteront pour M. J. Simon.

Les nombreux dissidents du centre gauche se réuniront ce soir. La victoire définitive est donc dans la main de ce groupe. S'il se maintient uni contre M. Léon Say, M. J. Simon triomphera.

P. S. — Le bruit court à l'instant que le général de Gallifet aurait envoyé des témoins à M. Henry Maret, par suite d'un article le concernant, publié par le *Mot d'ordre*.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal de Maisons-Alfort vient de voter à l'unanimité que toutes les statues et images religieuses, y compris le Christ, qui existent dans les écoles communales, soient immédiatement enlevées.

Est-il vrai que, pour reconnaître les services plus ou moins signalés rendus par un certain nombre de jeunes sous-préfets ou de secrétaires généraux récemment entrés dans la carrière, M. Lepère ait cru devoir les appeler à la seconde et même à la première classe ?

Est-il vrai que ces nominations faites sans qu'il se soit produit des vacances, ont le grave inconvénient d'absorber au-delà du crédit disponible. (*La Patrie*)

Les municipalités radicales poursuivent leur œuvre d'interdiction avec une ténacité qui ferait croire qu'elles obéissent à un mot d'ordre. A la liste déjà trop longue des villes où l'exercice du culte public de la Religion catholique est supprimé, il nous faut encore en ajouter d'autres.

A Angoulême, les processions sont interdites par un arrêté du maire daté du 22 mai. Cet arrêté dit que «vu l'état actuel des esprits, il est du devoir du maire de prévenir les troubles et l'agitation qui pourraient se produire ».

Une décision semblable a été prise par le fameux M. Testory, maire de Perpignan, chevalier de la Legion d'honneur, etc., etc.

Le maire de Rivesaltes a suivi ce détestable exemple.

Donnons cependant en passant un bon point au conseil municipal socialiste de Narbonne, qui a su se montrer plus libéral et plus indépendant que celui du chef-lieu

Malgré les pétitions qui lui ont été adressées, il a décidé à l'unanimité moins deux voix que les processions auraient lieu suivant l'usage traditionnel.

Pendant qu'à Paris les édiles et le nouveau directeur de l'assistance publique s'appliquent à bannir des hôpitaux toute démonstration religieuse, l'autorité maritime de Rochefort maintient avec une louable énergie la procession séculaire de la Fête-Dieu. Par son ordre, cette auguste cérémonie aura lieu, comme d'habitude, dans l'intérieur de l'hôpital militaire, et, de plus, il a été décidé que la musique du 3e régiment d'infanterie de marine y assisterait et que l'entrée de l'hôpital resterait ouverte au public.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mai.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Chambre adopte : 1° un projet de loi tendant à diviser la commune de Montvicq (Allier) en deux communes distinctes.

2° Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de l'Etang-la-Ville à Saint-Cloud.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la construction d'un canal du Havre à Tancarville.

M. LE BARON HAUSSMANN a assisté à l'enquête minutieuse qui a précédé la présentation du projet de loi; il lui semble que, dans le débat qui s'est engagé devant la Chambre, on s'est écarté de la vraie question en s'occupant des intérêts particuliers du port du Havre alors qu'il s'agit d'une déclaration d'utilité publique.

Le ministre des travaux publics a rassuré le port de Rouen sur les inquiétudes que la construction du canal de Tancarville avait pu lui faire concevoir.

Mais ce canal est, il faut le dire avant tout, un travail national de premier ordre, et il faut dégager cette question importante des considérations d'intérêt local.

Or, le Havre est menacé par l'organisation des voies ferrées de l'Allemagne; pour parer à ce danger, il faut mettre ce port en communication facile avec l'intérieur.

Le canal de Marseille au Rhône et l'amélioration du canal de Bourgogne compléteront le système de cette navigation; les intérêts du Havre et de Marseille sont solidaires dans cette circonstance.

Le percement de l'isthme de Suez, accompli malgré la rivalité de l'Angleterre, en développant le commerce de Marseille a rendu plus nécessaire que jamais la création de ce réseau intérieur.

Il est du devoir du gouvernement de favoriser ce travail qui aura l'assentiment de tout le monde sans distinction de parti.

L'orateur rappelle que, dans le but de favoriser le transit, il a étudié un projet de messageries par les canaux, projet abandonné par suite de l'insuffisance du canal de Bourgogne.

Un autre projet consisterait à faire de Paris le grand centre du transit ; le stock des entrepôts de Paris a déjà pris un développement énorme et pourra arriver là égaler celui de Londres.

Mais pour atteindre ce résultat, la création du canal de Tancarville est nécessaire.

Quant aux houillères du Nord, elles n'ont rien à craindre du canal de Tancarville, car c'est de Rouen que viennent les charbons ; il leur faudrait d'ailleurs, pour les protéger, un canal du Nord vers Paris.

L'orateur constate en terminant, que les membres de la droite, quand ils sont admis dans les commissions n'y apportent aucun intérêt ; ils savent adopter les projets qui doivent profiter au pays, et ils ne prennent conseil que de leur patriotisme. (Très bien! très bien! à droite.)

M. DESSEAUX monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

L'article 1er est mis aux voix, et, à la majorité de 246 voix contre 114, est adopté.

Les articles 2 et 3, ainsi que l'ensemble du projet, sont adoptés.

M. CHEVANDIER dépose une proposition de loi relative aux enterrements civils et à l'application du décret de messidor an XII, tendant à assurer la liberté de conscience. (Approbation à gauche.)

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Loustalot ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale.

M. DE GASTÉ développe un contre-projet aux termes duquel le nombre des conseillers-généraux serait de 12 dans les départements ayant moins de 100,000 âmes, de 15 dans les départements de 100,000 à 200,000 âmes, et ainsi de suite en augmentant de 3 par fraction de 100,000.

Le contre-projet n'est pas adopté.

M. DE SOLAND combat l'article 1er, qui dispose que chaque canton nomme un conseiller général et que les cantons supérieurs à 20,000 âmes en nomment deux.

Il a été démontré par des chiffres et des documents statistiques que la proportionnalité n'existe pas plus dans ce projet que dans le projet primitif.

Le but de la loi est de donner un conseiller général de plus à des cantons que l'on préfère. C'est l'arbitraire pur et simple.

Dix-sept départements seulement reçoivent un accroissement sensible. C'est une loi d'intérêt local et non une loi organique; c'est une loi de circonstance et d'expédients condamnée avant que de naître à une existence éphémère.

M. de Marcère a indiqué que la loi cachait une manœuvre électorale, et qu'il s'agissait de faire une fournée d'électeurs sénatoriaux pour déplacer la majorité dans quelques départements.

Ce serait là un bien mince résultat et qui ne vaudrait pas la peine de toucher à une des grandes lois organiques du pays.

Rien, dans les attributions des conseils généraux, ne justifie cette innovation.

Il est à remarquer, de plus, qu'il y a connexité entre la loi sur les conseils généraux et la loi constitutionnelle en ce qui concerne l'élection de sénateurs.

Ce qu'on touche et qu'on détruit dans la loi de 1871, c'est la base même.

Cette loi de décentralisation et de liberté a voulu que chaque canton eût sa personnalité électorale distincte, quelle que fût d'ailleurs sa population, jugeant avec raison que cette dernière considération devait disparaître devant l'unité cantonale.

On détruit cet intérêt et on ne met rien à la place. On démolit et on ne reconstruit pas. (Vive approbation à droite).

Le gouvernement a reconnu que personne ne demandait cette modification, c'est là un aveu précieux, et le ministre, gardien de la stabilité de la loi, aurait dû repousser cette innovation; il a cédé cependant après avoir obtenu quelques concessions.

Mais cela ne suffit pas, et la majorité ferait sagement de ne point consacrer un changement nuisible.

Il s'agit ici d'un véritable abus de l'initiative parlementaire, et les mandataires du pays ne doivent toucher à la législation que quand ils sont soutenus par l'opinion publique.

Quand on a attribué un conseiller général à chaque canton, c'est à la suite des réclamations persistantes des départements ainsi se font les bonnes lois.

La loi proposée pourra créer entre les cantons urbains et les cantons ruraux des conflits qui ne se sont pas produits jusqu'à présent.

Quand on a si peu fait pour l'agriculture, faut-il encore s'exposer au reproche de sacrifier ses intérêts à des considérations électorales ou politiques ?

La Chambre fera bien d'y songer et de repousser l'article 1er. (Nouvelles approbation à droite.)

L'article 1er, qui attribue deux conseillers généraux aux cantons d'une population de 20,000 habitants et plus, est mis aux voixet est adopté à la majorité de 219 voix contre 209.

Les articles 2 à 4 sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et, à la majorité de 258 voix contre 235 est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire.

PAUL BERT, rapporteur, demande la déclaration d'urgence. (Très bien! très bien! à gauche.)

L'urgence est déclarée.

M. BOYER déclare qu'il combattra cette loi dans toutes ses dispositions, parce qu'elle continue la guerre commencée avec tant d'ardeur contre l'enseignement chrétien.

Ce projet de loi n'est qu'une partie d'un ensemble ; il répond à un système d'émiettement législatif, il eut été préferable d'embrasser dans leur ensemble les réformes projetées dans l'enseignement primaire.

On procède ainsi à la laïcisation de l'enseignement, sans aborder de front la question ; on se propose de laïciser le programme, et il est certain qu'aucune religieuse ne voudra enseigner un programme d'où l'idée de Dieu sera bannie.

On revient ainsi au système de M. Madier de Montjau qui voulait qu'aucun religieux ne pût enseigner.

Si cette laïcisation du programme devait être obtenue, il serait inutile de discuter les questions accessoires comme celle de la lettre d'obédience.

La législation actuelle est celle de 1850, qui a statué pour les garçons et les filles. Après avoir posé le principe du brevet, elle en dispense les instituteurs appartenant aux ordres religieux.

Cette loi n'a fait qu'appliquer ce qui a été pratiqué de tout temps en France.

Un décret de l'Empire reconnaissait que certaines corporations avaient une capacité générale pour enseigner, et la lettre d'obédience commençait à équivaloir au brevet.

La Restauration confirma l'existence de la lettre d'obédience pour les membres des congrégations légalement reconnues.

Une ordonnance de la nouvelle monarchie supprima la lettre d'obédience pour l'avenir, mais bientôt une ordonnance ultérieure la rétablit facultativement.

En 1848, le privilége de la lettre d'obédience fut supprimé ; mais on reconnut formellement que cette mesure n'aurait pas d'effet rétroactif et que les religieux déjà pourvus d'une lettre d'obédience pourraient continuer à enseigner.

Ces dispositions elles-mêmes furent abrogées par la loi de 1850 qui rétablissait sur ce point l'état de choses antérieur.

L'orateur s'attache à démontrer qu'en voulant modifier la loi de 1850, qui était une loi libérale, on prend une mesure mauvaise et de nature à porter le plus grand tort à l'enseignement primaire.

Il demande, étant un peu fatigué, la remise à la prochaine séance.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures 55 minutes.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

La grève est terminée. Commencée le 30 avril dernier, elle aura duré 36 jours. Une remarque à faire, c'est que ce sont les ouvriers qui les premiers ont abandonné le travail qui sont rentrés les derniers dans les ateliers.

***

Le mouvement dans les établissements industriels

TISSAGE MÉCANIQUE ÉLOY-DUVILLIER. — Tous les ouvriers sont rentrés cette après-midi.

TISSAGE MÉCANIQUE ARMAND MASSON. — Reprise générale.

TISSAGE MÉCANIQUE LÉOPOLD FLORIN. — Cet établissement est au complet.

TISSAGE MÉCANIQUE WIBAUX-MOTTE. — Les quelques ouvriers qui manquaient hier ont repris le travail ce matin.

TISSAGE MÉCANIQUE JULES POLLET. — 35 ouvriers travaillaient ce matin à six heures. Leur exemple a été suivi par les autres grévistes. A neuf heures et demie, la reprise était générale.

TISSAGE MÉCANIQUE JULIEN WATINE. — La grève est terminée.

FILATURE DE COTON MOTTE-BOSSUT. — La situation est la même qu'hier. — 15 Fileurs manquent.

TISSAGE MÉCANIQUE DELANNOY-DESTOMBES. — Seuls, les ouvriers de la campagne qui n'ont pas été informés de la reprise, ne sont pas rentrés dans les ateliers ce matin.

TISSAGE MÉCANIQUE RICHARD-DESROUSSEAUX. — Tous les ouvriers travaillent, à l'exception des 75 qui ont reçu leurs livrets hier. De ces derniers un grand nombre ont demandé ce matin à être réadmis dans le tissage.

TISSAGE MÉCANIQUE ANATOLE CORDONNIER — La grève est terminée.

TISSAGE MÉCANIQUE VERNIER-DELAOUTRE. — Reprise générale.

TISSAGE MÉCANIQUE D'HALLUIN-LEPERS. — Le nombre des ouvriers rentrés était de 80, à quatre heures de l'après-midi.

Notre correspondant particulier de Lille nous écrit :

« Je vous ai entretenu du commencement d'agitation qui s'est produit dans diverses industries lilloises. Vous savez que nous avons pu redouter des grèves considérables. Heureusement les ouvriers de la métallurgie eux-mêmes, se sont jusqu'ici paisiblement entendus avec les patrons.

» Pourquoi ce calme relatif au milieu des tempêtes qui viennent d'agiter la région? Y a-t-il donc, à Lille, moins de souffrances endurées ou moins d'excitations malsaines pour les ouvriers ?

» Non, à coup sûr, mais à côté du mal qui résulte du renchérissement de toutes choses, il y a, dans beaucoup de nos grandes usines des mesures prises pour adoucir le sort des travailleurs.

» Je connais, par exemple, des fonderies, des filatures, etc., où les patrons ont annexé à leurs ateliers, écoles, sociétés de secours mutuels, même lieux de récréations.

» Il y en a d'autres, et ce ne sont pas les moindres, où des économats fournissent aux ouvriers les denrées de ménage au plus bas prix possible.

» Or, tout le monde a pu remarquer que dans aucun de ces grands établissements, dont il n'est pas nécessaire que nous nommions ici les propriétaires, la grève n'a trouvé de partisans sérieux. L'ouvrier tient à son travail et à la maison qui lui fournit aussi les moyens d'améliorer son existence. Comme d'instinct, il reste attaché à ces centres de sa vie de famille. On s'est intéressé à lui, il s'intéresse à *sa* fabrique.

» Voilà, croyez-moi, l'une des causes qui font que les ouvriers de ces manifactures repoussent en majorité toute idée de grève: j'ai cru de mon devoir de vous la signaler. »

Deux scrutins ont eu lieu, hier, à la Chambre, sur la proposition de loi Loustalot, l'un sur l'article 1er de la proposition, l'autre sur l'ensemble. Voici comment les votes des députés du Nord se sont répartis :

1° Scrutin sur l'article 1er de la proposition de loi de M. Loustalot, ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale :

Ont voté pour : MM. Girard, Guillemin, Pierre Legrand, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, Giroud, baron de Lagrange, de Marcère, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cirier, Louis Legrand.

2e scrutin. Sur la proposition de loi de M. Loustalot ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale.

Les votes ont été les mêmes que ceux émis dans le scrutin précédent.

Le *Journal officiel* de demain publiera un mouvement parmi les juges-de-paix.

Dans ce mouvement seront compris : M. Bigot, juge de-paix à La Ventie qui est nommé en la même qualité à Saint-Amand (rive droite.)

M. Boutet, est nommé suppléant du juge-du canton-ouest de Douai.

Par arrêté en date du 22 mai, M. Blezzy est nommé directeur des Postes et télégraphes, à Lille, à partir du 1er août, en remplacement de M. Cairel, admis à la retraite.

Le rédacteur en chef de la *Vraie France*, en ce moment à Rome, a adressé le télégramme suivant à la rédaction de ce journal.

« Rome, 24 mai, 5 h. soir.

» Dans l'audience qu'il a daigné m'accorder aujourd'hui, le Saint-Père a loué et encouragé la *Vraie France*.

» Sa Sainteté accorde sa bénédiction aux fondateurs, rédacteurs et abonnés du journal.

» EDMOND ACHARD. »

M. Henry Cohen, compositeur, auteur d'un traité d'harmonie et d'un traité de fugue, ancien directeur du Conservatoire de Lille, et depuis nombre d'années collaborateur de l'*Art musical*, vient de mourir à Bry-sur-Marne, à l'âge de soixante quinze ans.

M. Henry Cohen était aussi un numismate fort distingué; il occupait un emploi important au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et laisse un volumineux ouvrage manuscrit, intitulé : *Histoire des monnaies romaines*.

On annonce la mort de M. Francoville, conseiller à la Cour de Douai et membre du conseil général du Pas-de-Calais.

Est-ce là le fait d'un farceur ?

Un cordonnier de la rue de l'Ermitage a constaté, hier matin, que l'enseigne placée au-dessus de la porte de sa maison avait été enlevée pendant la nuit. Il a déposé une plainte.

Une femme de la rue Vaucanson, Mme Marianne Pitterman, garde-malade, vient d'être frappée d'un procès-verbal pour exercice illégal de la médecine en accouchant une boulangère de la rue Notre-Dame.

La place de la Nouvelle-Aventure à Lille, a été, dimanche soir, mis en émoi par une singulière lubie d'enfant. Une petite fille de huit ans, appartenant à un cabaretier du quartier, disparut tout-à-coup vers le soir, sans qu'il fût possible de la retrouver, à la suite d'un léger reproche que lui avaient adressé ses parents. Les voisins, les parents, la police elle-même l'avaient en vain cherchée partout, on la croyait perdue à jamais. Mardi, une locataire de la maison entendit, vers minuit, un appel étouffé provenant d'une chambre au troisième étage. On enfonça la porte et on découvrit la petite fille, cachée sous un lit, d'où il lui était impossible de sortir malgré tous ses efforts. Il y avait cinq heures qu'elle était dans cette position quelle avait choisie, paraît-il, afin d'échapper aux reproches et où elle s'était endormie.

UN imprudent qui l'échappe belle. — On connaît la manie qu'ont les conducteurs de voitures à bras d'accrocher leurs véhicules derrière les voitures qui marchent dans le même sens qu'eux. Ils peuvent y trouver leur compte, mais ils sont exposés à payer cher parfois leur calcul.

Hier, deux ouvriers plafonneurs, conduisant une voiture à bras chargée d'un tonneau de plâtre tout préparé avaient ainsi accroché leur charrette à un tombereau qui les précédait, quand arrivés à l'intersection de la rue des Postes et de celle des Pyramides, à Lille, un soubresant renversa le tonneau dont le poids fit basculer la petite voiture. L'un des ouvriers, qui se trouvait dans les brancards fut lancé entre la roue et le côté de la charette. Pris, comme dans un étau, il allait littéralement être moulu, car le tombereau continuait d'avancer, mais, aux cris des passants, l'arrêt se fit heureusement, et il était temps pour le pauvre diable.

Rien de plus ennuyeux que d'être astreint à une résidence, surtout quand on n'aime pas à rester indifférent aux événements qui peuvent se produire dans le voisinage. C'est ce que se disait J. Huguet ces derniers jours. Il est en résidence obligée à Lille, à la suite d'un grand nombre de condamnations.

Voilà que la grève de Roubaix surgit. Ce doit être intéressant, ajoutait-il, une grève, puis il réfléchit et finit par se mettre en route pour cette ville, pensant que la police aurait assez de tintouin avec les grévistes sans s'occuper de lui. C'était vrai; mais au lieu de rester simple observateur du mouvement, il s'enivre et pousse des cris séditeux ! On l'arrête. Son identité est établie et son dossier connu. Il est ramené à Lille et paiera de treize mois de prison son excursion à Roubaix.

Un vol a été commis à Bondues, à la cantine du fort.

Trois ouvriers ont été dévalisés, l'un de chemises, l'autre, de chaussures, le troisième, d'habits.

On soupçonne un ouvrier qui travaillait avec les trois volés et qui couchait dans la même chambre. Cet individu, a quitté le chantier, le jour du vol, et n'est plus revenu depuis.

On suppose qu'il sera passé en Belgique.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'INSTRCTION PRIMAIRE. — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, les dates des examens pour la 2e session 1880 sont ainsi fixées :

Aspirantes : Brevet de 2e ordre, lundi 5 juillet. — Brevet de 1er ordre, lundi 12 juillet.

Aspirants : Brevet obligatoire, lundi 19 juillet. — Brevet facultatif, lundi 26 juillet.

Afin de compléter l'enquête commencée dans la dernière session d'examens, M. le ministre a décidé qu'il serait procédé, cette fois encore, de la même manière qu'il a été fait pour la session de mars dernier, c'est-à-dire que les examens auraient lieu le même jour par toute la France, et que les mêmes sujets seraient envoyés à toutes les commissions.

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSBECQUE

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Séance du jeudi 20 mai 1880

Présidence de M. Jean Dalle, maire.

Etaient présents : MM. Courouble-Lambin, adjoint; Bonduelle, Dalle Leroux, Pollet, Cuvelier-Lecomte, Vanandreveld, Vandebeulque, Delmotte, Delattre, Ghesquières, Hazebroucq.

Absents : MM. Delannoy, empêché; Dumortier, indisposé.

M. le Maire communique au Conseil le compte de gestion de l'exercice 1879, lequel clôture par un excédant de recettes de 9488 fr. 97 c.

Le Conseil procède ensuite à la formation du budget supplémentaire pour 1880, dont la principale dépense consiste en une somme de 6295 fr. 15 c. pour le solde de la construction des écoles.

Il procède à la formation du budget de 1881 qui ne diffère pas sensiblement de celui de l'année précédente.

Le Conseil s'inscrit au nom de la commune comme membre honoraire de la Société de secours aux armées de terre et de mer, et vote à ce sujet une somme de 6 francs au budget supplémentaire de 1880 ;

Donne un avis favorable au classement, comme chemin vicinal de grande communication, de la route n° 17 de Linselles au Bois Blanc, formant le complément de la route n° 9 de Roubaix à la Croix Blanche, en constatant toutefois que si cette route est importante pour la ville de Roubaix et les communes de Mouveaux et de Linselles, elle est peu utile pour Bousbecque ;

Approuve les comptes administratifs de l'hospice et du bureau de bienfaisance ;

Sur la demande de M. le lieutenant commandant les sapeurs-pompiers, décide l'acquisition de 50 nouveaux seaux en toile, pour les pompes à incendie;

M. Bonduelle exprime ses remerciements pour la manifestation de reconnaissance et d'affection, que le Conseil lui a exprimée, au nom de la commune, lors de sa réunion pour la remise d'un objet d'art à M. Jean Dalle, maire;

M. le Maire, voulant témoigner sa gratitude envers le corps municipal, pour les démarches et les sacrifices qu'il s'est imposés à l'occasion de la publication de l'histoire de Bousbecque fait donddtion à la commune d'un grand nombre de pièces historiques qu'il a laborieusement recueillies pour ce travail, en même temps que d'un volume elzévir de 1633, intitulé : « *Augérii Busbecquii.* »

Le Conseil accepte cette donation avec de sympathiques remerciements.

— CARTIGNIES. — On écrit de Cartignies 22 :

« A Cartignies (Nord), vient de s'éteindre, à l'âge de 96 ans, et dans toute la plénitude de ses facultés, M. Lassalle, lieutenant de douane retraité.

» Il a combattu à Smolensk et à Waterloo. Des fatigues qu'il avait essuyées, il ne lui en était resté aucune trace; et, chose incroyable, il avait conservé tant de vigueur que chaque année, jusqu'à ce moment, il a cultivé seul son jardin. »

— SECLIN. — Une des dernières nuits, des malfaiteurs ont tenté de mettre le feu au moulin à farine, dit le *Moulin de Bois*, situé dans la plaine entre Allennes-les-Marais et Carnin.

Ce moulin, appartenant à M. Bernard, d'Allennes, est exploité par M. L. Rivaux, de la même localité. Les malfaiteurs, après avoir préparé des torches de paille dans un champ de colza voisin, les ont allumées sous des croisures formant les bases du moulin.

Ces pièces de bois étant très-grosses, le feu, bien qu'attisé par un vent violent, prit difficilement.

Néanmoins, les flammes avaient acquis assez de force, vers quatre heures du matin, elles allaient atteindre le corps du moulin, quand est heureusement passé M. Goudin, boulanger à Allennes, gendre de M. Rivaux, qui se mit aussitôt à l'œuvre et parvint seul à éteindre l'incendie. On recherche les coupables.

— MARQUETTE. — Un affreux accident s'est produit samedi à Marquette.

Vers midi et demi, le nommé Henri Hazebrouck, âgé de 53 ans, domicilié à Wambrechies, employé dans la fabrique de colle de MM. Delval et Boudoux, était allé dîner sur le générateur de la machine pendant que les autres ouvriers, demeurant à Marquette, s'étaient rendus chez eux.

Après avoir pris son repas, Hazebrouck se coucha, comme il en avait l'habitude, sur le générateur et dans un mouvement qu'il fit, soit avec le bras ou avec la tête, déplaça le chapeau de la soupape. La vapeur jaillit soudain, et il fut immédiatement asphyxié!

Lorsque les ouvriers revinrent, la vapeur jaillissait toujours avec force, et la fumée empêchait de rien distinguer. L'un d'eux, M. Dutilleul, monta vivement sur la chaudière et ferma la soupape.

On aperçut alors le cadavre du malheureux Hazebrouck, dont la chair se détachait en lambeaux.

Il laisse une veuve et un enfant.

— SOMAIN. — Samedi, la Société chorale de Somain s'est rendue au concours de Bar-le-Duc. Une dépêche annonçait le lendemain qu'elle obtenait trois prix importants : 1er prix de lecture à vue ; 2e prix d'exécution ; 1er prix de musique religieuse.

— BOULOGNE-SUR-MER. — L'affluence a été considérable à la conférence donnée par M. Depeyre dimanche, à la salle des concerts de la rue Siblequin. Près de 3,500 personnes étaient accourues de la ville et des environs pour entendre l'éminent orateur catholique. Environ 500 autres personnes invitées sont restées à la porte n'ayant pu trouver aucune place.

— CAMBRAI — Le grand Concours international de musique, orphéons, harmonies et fanfares, qui aura lieu à Cambrai, les 15 et 16 août prochain, pendant la Fête communale et pour l'organisation duquel le Conseil municipal a voté une subvention de 25,000 francs, promet d'être très-brillant. Le jury sera présidé par M. Gounod de l'Institut, et plusieurs médailles de haute valeur ont déjà été offertes aux organisateurs pour être données en prix. Les adhésions seront reçues jusqu'au 30 juin inclusivement, terme de rigueur. M. Victor Delannoy chef de la *Grande Harmonie*, de Roubaix, fera partie du jury.

— BEAURAINS. — Mercredi, vers cinq heures de l'après-midi, un violent incendie, dont la cause est inconnue, a détruit avec tous les ustensiles qu'elle contenait, la brasserie de M. Henri Pagniez, à Beaurains. La perte estimée 60,000 fr. est couverte par une assurance.

— SAINT-SOUPLET. — Il y a plusieurs mois, le maire actuel de la commune de St-Souplet, M. Delhaye, médecin, voulant faire quelques petites démonstrations patriotiques, fit tirer, en plein village, un feu d'artifice en l'honneur de la République.